

Gestion des situations de harcèlement

Chers parents, chers élèves,

Notre école accorde une attention particulière au bien-être de chacun.

Nous savons que les relations entre enfants peuvent parfois être sources de tensions ou de conflits. Malgré notre vigilance quotidienne, il peut arriver que ces situations dégénèrent et se traduisent par des gestes ou des paroles blessantes : violences physiques, verbales, morales et, dans certains cas, par du harcèlement.

Conscients de l'importance de ce sujet, notre équipe éducative s'engage pleinement dans la prévention et la prise en charge de ces situations.

Dans le cadre de notre règlement d'ordre intérieur et de contrat d'objectifs, nous avons récemment suivi une formation de trois jours consacrée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Cette démarche ne répond pas à une urgence particulière dans notre établissement, mais s'inscrit dans une volonté d'agir de manière préventive, proactive et positive.

Notre objectif est clair : garantir à chaque élève un climat scolaire serein, bienveillant et sécurisant. Grâce à cette formation, nous avons renforcé nos compétences pour repérer plus finement les situations à risque, intervenir de manière adaptée et surtout sensibiliser les élèves à l'importance du respect, de l'écoute et de la solidarité.

Nous apprendrons également aux enfants à distinguer ce qui relève de simples conflits, disputes ou désaccords, de situations qui peuvent être qualifiées de harcèlement.

Tout au long de l'année, différentes actions seront mises en place afin de poursuivre ce travail avec les élèves.

Nous souhaitons ainsi les outiller face à certaines situations et construire avec eux une véritable culture du respect mutuel. Ensemble — école et familles — nous pouvons former une équipe solide autour de l'enfant et lui offrir le cadre le plus sécurisant possible.

Dans ce document, nous vous présenterons la procédure mise en place pour gérer les situations de harcèlement au sein de notre établissement.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute pour toute question ou échange.

L'équipe éducative et la direction.



Le harcèlement, c'est quoi ?



Voici les **cinq** points clés auxquels il faut répondre pour déterminer si une situation relève du **harcèlement**. Ces critères sont souvent utilisés pour évaluer si un comportement dépasse le cadre d'un simple conflit ou désaccord.

Attention, nous préférons parler de cible et d'auteur plutôt que de victime et d'harceleur. Le poids des mots peut être stigmatisant et nous déforce dans notre action éducative et préventive.

Comportement répétitif

- Le harcèlement implique une **répétition** des actions. Un acte isolé, même agressif, n'est pas suffisant pour qualifier le harcèlement. Les comportements doivent être **répétés sur une période** (jours, semaines, mois, voire plus).



Déséquilibre de pouvoir

- Il existe un **déséquilibre de pouvoir** entre la cible et l'auteur. Cela peut se traduire par une **supériorité physique, sociale, émotionnelle**.

Actes délibérés qui causent du tort

- Les enfants posent des actes dont ils savent qu'il y a des conséquences mais ne s'imaginent pas toujours l'ampleur.

Effets sur la cible

- La cible ressent une **souffrance psychologique** (anxiété, baisse de l'estime de soi) à cause de ces actes répétés. L'impact est **durable et sérieux**, affectant la santé mentale ou même physique de la personne.

Absence de consentement ou de volonté de résoudre

- La cible ne consent pas à ces comportements et **ne peut pas facilement y mettre fin**. Contrairement à un conflit, où les deux parties peuvent discuter et résoudre le problème, dans le harcèlement, l'une des parties (généralement la cible) ne peut pas y mettre fin facilement, et il n'y a pas de dialogue constructif.



Procédure de signalement Procédure de signalement en cas de harcèlement

La procédure de signalement et de prise en charge des situations de harcèlement s'opère en cinq étapes.

Etape 1 : Détection

Le harcèlement est un phénomène particulièrement difficile à repérer pour les adultes. On parle d'une « invisible visibilité » : il est bien souvent évident pour les élèves, mais reste caché aux yeux des adultes.

Dès lors, comment identifier un élève susceptible de vivre une telle situation ?

Nous, l'équipe éducative, avons un rôle important pour protéger chaque enfant.

Voici ce que nous avons décidé de mettre en place afin de détecter au mieux les situations de harcèlement :

- Nous serons attentifs lorsqu'un même enfant subit plusieurs fois des gestes ou des paroles qui lui font du mal, ou lorsqu'il change soudainement de comportement.
- Quand nous verrons des actes qui blessent, nous les arrêterons tout de suite, nous dirons clairement que ce n'est pas acceptable et, si nécessaire, nous donnerons une sanction.
- Nous partagerons ce que nous avons remarqué avec les autres membres de l'équipe afin de mieux comprendre la situation et de vérifier si cela se répète (à l'aide de grilles d'observation).
- Si nous voyons que les trois conditions du harcèlement sont présentes (répétition, intention de nuire et rapport de force), alors nous signalerons immédiatement la situation à l'équipe d'intervention pour que l'enfant concerné soit aidé.

Etape 2 : Signalement

Qui peut signaler un cas de harcèlement ?

- Un membre de l'équipe.
- Un élève de l'école.
- Un parent.

Comment signaler ?

- Via la boîte aux lettres située à côté du bureau de la direction.
L'élève met un petit mot (ou un dessin, pour les plus petits) dans la boîte aux lettres.
- Via l'adresse mail dédiée à cet effet : ecoute@lescarrieres.be
- En parlant à un membre de l'équipe : A son titulaire, à un adulte de confiance, à un membre de l'équipe d'intervention, à la direction.

Qui réceptionne l'information ?

L'information est réceptionnée par l'équipe d'intervention de l'école.

Celle-ci est composée de Mme Tania, Mme Sarah, Mme Coralie, M. Timothée, Mme Catherine et M. Maxime.

Etape 3 : Entretien et qualification

Suite au signalement, un entretien avec la cible sera organisé.

- Dans les 48 heures ouvrables.
- Sans délais dans les situations d'urgence absolue.

L'équipe d'intervention rencontrera également les différents protagonistes .

Après chaque entretien, un procès-verbal sera rédigé. Celui-ci se terminera par une première évaluation des faits, indiquant s'il s'agit ou non d'une situation pouvant être qualifiée de harcèlement.

Etape 4 : Analyse, plan d'actions et intervention

- **Analyse de la situation** : Nous recueillons toutes les informations disponibles, utilisons des grilles ou autres outils à notre disposition, et identifions les personnes-ressources internes ou externes pouvant apporter leur soutien.
- **Élaboration du plan d'actions** : Nous définissons les objectifs à atteindre et choisissons la méthode d'intervention adaptée.
Nous listons les actions concrètes à mener et précisons qui prend en charge chaque étape.
- **Intervention** : Selon les besoins, l'école assure directement la prise en charge ou fait appel à un partenaire externe spécialisé. La direction est informée, et un suivi est mis en place pour évaluer l'efficacité des actions.
- **Orientation et suivi** : Si nécessaire, nous orientons l'élève vers des services spécialisés et continuons à assurer un accompagnement jusqu'à résolution de la situation.

Etape 5 : Suivi et clôture de la situation

Nous suivons régulièrement chaque situation pour vérifier que les actions mises en place fonctionnent et les ajustons si nécessaire.

Le dossier est clos lorsque l'objectif est atteint ou que la situation est stabilisée. Si nous ne pouvons pas résoudre le problème seul, nous orientons l'enfant vers un service spécialisé.

Toutes les informations importantes du suivi sont conservées et partagées uniquement avec les personnes concernées.